



Assurance, prelevement litigieux

Par **jean mouloud gibbon**, le **17/02/2011 à 22:05**

Bonjour,rrnrJ'étais assuré à la matmut pour ma voiture jusqu'en fevrier 2010.rnj'ai résilié mon contrat par recomandérnrnj'ai toujours le courrier qu'ils m'ont envoyé sur lequel stipule rnrn"Nos garanties ne vous sont plus accordées à compter du 24/02/2010 soit le lendemain à 0 heure du jour de sa venternVotre contrat est résilié à l'échéance du 1/07/2010" à 0 heure."rnrnPersonnellement apres ce courrier je n'ai plus rien payé plus aucun prelevement soit apres mars.rnrnDonc je suis parti en vacance du 15 decembre 2010 au 15 janvier 2011. J'ouvre ma boîte au lettre et je vois un échéancier d'assurance mutlirisque qui s'est réactivé alors que je n'ai rien demandé biensur j'étais déjà prélevé de 15,14 euros.rnrnJe leur envois un courrier recommandé, leur disant que j'ai résilié mon contrat l'année derniere soit au 24/02/2010. Que je n'ai rien demandé d'autant plus que je paye déjà ce type d'assurance ailleur. Je demande le remboursement. j'ai reçu l'accusé ils ont receptionné mon recommandé le 25/01/2011. Aujourd'hui toujours pas de nouvelle. Ils gagnent du temps.rnrnDonc je les ai appelé leur expliquant l'histoire l'operateur me dit que j'ai bien résilié le 24/02/2010 mais que j'avais un contrat assoicé multirisque corporel et que ca,ca n'a pas été résilié (ce que je ne savais pas jusque la).rnrnje lui dis : comment ce fait il que je n'ai plus rien payé apres mars 2010 et qu'en 2011 ca reprenne ? Il me dit qu'il ne peut pas voir ce qui s'est passé en 2010 que la j'ai un contrat je dois le respecter jusqu'au bout soit jusqu'en juillet aout je crois. Que si je n'ai pas de reponse d'eux, c'est parce qu'ils ont delai de 3 semaines pour repondre.rnrnCa m'énerve ils gagnent du temps ils ont deja prélevé 15,14 en janvier et en fevrier 2011.rnrnMa question: ai-je le droit de faire opposition ?nmardi ca a fait 3 semaines toujours rien et si je ne fais rien je sens que le prelevement de mars va y passer.

Par **chaber**, le **18/02/2011 à 07:22**

Bonjour,

Lors de votre inscription à l'assurance à échéance de juillet vous avez signé 2 contrats: un automobile et un multirisques corporels

Le contrat auto peut être résilié pour cas de vente: vous l'avez demandé et la résiliation a été acceptée.

Le contrat Multirisques corporels n'est pas soumis aux mêmes règles qu'un contrat automobile et ne peut être résilié qu'à l'échéance anniversaire (relisez les conditions générales, rubrique résiliation)